Mesure en faveur de la création d'une activité commerciale ou indépendante, Lettonie

Cette étude de cas présente un projet intégré qui aide les chômeurs à créer une entreprise, en offrant des formations, des subventions et une allocation. Elle décrit les objectifs, le fondement et les activités menées dans le cadre de ce projet. Elle aborde également les défis rencontrés lors de la mise en œuvre du programme et les conditions permettant de transférer cette pratique à un autre contexte.

Objectifs

Le projet a été mis en place en tant que projet pilote en 2008 et se poursuit à l'heure actuelle. Il vise à aider les chômeurs qualifiés à créer une entreprise, grâce à la prestation de services de conseil aux entreprises et l'octroi d'une petite subvention et d'une allocation de transition. Son objectif est de garantir que les entreprises émergentes gérées par les chômeurs survivent au moins 2 ans.

Pour pouvoir bénéficier du soutien offert au titre de cette mesure, les candidats potentiels doivent être inscrits comme demandeurs d'emploi auprès de l'agence gouvernementale de l'emploi (NVA) et posséder des connaissances et de l'expérience en gestion d'entreprise, ou satisfaire à une des exigences suivantes en matière d'éducation:

- être titulaire d'un diplôme d'enseignement secondaire ou supérieur professionnel en gestion d'entreprise ou dans le domaine dans lequel le candidat prévoit de développer son activité commerciale ou indépendante;
- avoir acquis des qualifications professionnelles qui procurent les connaissances nécessaires en matière de gestion d'entreprise;
- être titulaire d'un diplôme d'enseignement secondaire ou supérieur professionnel et avoir suivi un programme d'enseignement non formel dans un domaine lié à la gestion d'entreprise (dispensé par la NVA).

Fondement

La NVA a lancé ce projet pilote pour évaluer le potentiel du travail indépendant comme moyen de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Le chômage en Lettonie a augmenté rapidement après le déclenchement de la crise économique, ce qui a mis à rude épreuve les services publics de l'emploi. Le taux de chômage a culminé à 19,8% en 2010. La hausse du taux de chômage consécutive à l'éclatement de la crise a été nettement plus grave en Lettonie par rapport à la moyenne de l'Union européenne. En 2009, le gouvernement letton a présenté une nouvelle stratégie pour soutenir les travailleurs indépendants et les microentreprises. Outre la diminution des taux d'imposition sur les revenus des personnes physiques et l'établissement de conditions spéciales sur le paiement des

cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants, la législation relative aux entreprises a été amendée pour rendre l'environnement réglementaire plus favorable aux microentreprises.

Activités

L'aide octroyée dans le cadre de cette mesure s'articule en deux étapes. Tout d'abord, les participants sont invités à une série de consultations visant à les aider individuellement lors de la préparation et de l'élaboration d'un plan d'affaires. Chaque participant peut bénéficier d'un maximum de 20 consultations individuelles sur une période de 6 semaines. Ces séances se concentrent sur l'identification des projets d'entreprises pérennes et l'élaboration d'un plan. Des professionnels du monde des affaires engagés par la NVA mènent ces consultations. Au terme de ces séances et après l'élaboration d'un plan d'affaires, les participants peuvent introduire une demande pour intégrer la seconde étape du soutien, qui consiste en des consultations individuelles supplémentaires et l'octroi de subventions.

La NVA évalue les candidats pour vérifier la faisabilité des projets avant d'accorder une aide plus soutenue. Ces évaluations sont effectuées par un comité rassemblant des experts de l'industrie et des professionnels en matière de développement et de création d'entreprise. Ce groupe examine le potentiel des plans d'affaires et estime les chances de réussite des entrepreneurs dans leur mise en œuvre. Leur décision repose essentiellement sur le caractère unique et novateur du produit ou service, ainsi que sur la demande potentielle pour le produit ou service.

Les projets sélectionnés pour la seconde étape peuvent bénéficier des mesures de soutien suivantes:

- des consultations postérieures au démarrage, lors de la première année d'existence de l'entreprise ou de l'activité indépendante (20 consultations);
- une subvention d'un moment maximal de 3000 euros pour la mise en œuvre du plan d'affaires;
- une allocation mensuelle égale au salaire minimal (environ 320 euros) lors des 6 premiers mois suivant le démarrage.

La NVA choisit les prestataires des services de consultation et de spécialistes par le biais d'une procédure de passation de marchés publics.

Entre 2008 et 2014, 1228 chômeurs au total ont participé aux consultations initiales visant à élaborer un plan d'affaires (tableau 14.1). Environ un quart de ces participants (377) ont signé un accord pour poursuivre la seconde phase du soutien (à savoir des consultations supplémentaires, une subvention et une allocation de transition). La diminution considérable du nombre de participants entre la première et la seconde étape s'explique par le nombre élevé de personnes qui n'ont pas souhaité poursuivre leur projet d'entreprise, car l'expert a estimé que l'idée d'entreprise ne possédait pas le potentiel pour devenir une société pérenne.

Tableau 14.1. **Nombre de participants à la mesure en faveur de la création d'une activité commerciale ou indépendante**

	Nombre de chômeurs ayant participé aux consultations					Nombre de chômeurs ayant signé un contrat pour mettre en œuvre un plan d'affaires (seconde étape)					Nombre d'entrepreneurs (anciens chômeurs) ayant mis en œuvre le plan d'affaires pendant 2 ans (ayant achevé le programme)				
Année de démarrage	Total	Hommes		Femmes		Total	Hommes		Femmes		Total	Hommes		Femmes	
2008	**85**	33	*38,8 %*	52	*61,2 %*	**20**	6	*30,0 %*	14	*70,0 %*	**20**	6	*30,0 %*	14	*70,0 %*
2009	**256**	101	*39,5 %*	155	*60,5 %*	**83**	33	*39,8 %*	50	*60,2 %*	**75**	28	*37,3 %*	47	*62,7 %*
2010	**139**	50	*36,0 %*	89	*64,0 %*	**37**	12	*32,4 %*	25	*67,6 %*	**35**	12	*34,3 %*	23	*65,7 %*
2011	**234**	67	*28,6 %*	167	*71,4 %*	**56**	13	*23,2 %*	43	*76,8 %*	**54**	12	*22,2 %*	42	*77,8 %*
2012	**265**	59	*22,3 %*	206	*77,7 %*	**85**	23	*27,1 %*	62	*72,9 %*	**83**	23	*27,7 %*	60	*72,3 %*
2013	**140**	22	*15,7 %*	118	*84,3 %*	**53**	11	*20,8 %*	42	*79,2 %*					
2014 (10 premiers mois)	**109**	32	*29,4 %*	77	*70,6 %*	**43**	15	*34,9 %*	28	*65,1 %*					
Total	**1 228**	364	*29,6 %*	864	*70,4 %*	**377**	113	*30,0 %*	264	*70,0 %*	**267**	81	*30,3 %*	186	*69,7 %*

Source: NVA, 2014.

La majorité des participants au programme depuis 2008 étaient des femmes (environ 70%). La plupart des participants possédaient un diplôme d'études supérieures (75,2%). 19,4% et 5,4% des participants étaient titulaires d'une formation professionnelle ou d'un diplôme d'études secondaires. La majorité des participants avaient entre 30 et 49 ans (67,4%); les plus de 50 ans et les 20-29 ans, quant à eux, ont représenté, respectivement, 17,8% et 14,8% des bénéficiaires.

À la fin de 2014, 267 entrepreneurs avaient terminé le programme de 2 ans et 129 chômeurs continuaient à recevoir une aide. Près d'un tiers de ces participants étaient des chômeurs de longue durée (27,9%). Parmi les autres principaux groupes qui ont eu recours à ce mécanisme de soutien à la fin de 2014 figurent les personnes handicapées (6,2%) et les femmes reprenant le travail après un congé de maternité (2,3%). Les jeunes (15-24 ans) n'ont représenté que 4,7% des participants, soit moins que la proportion des personnes approchant l'âge de la retraite (5,4%).

Financement du projet

En 2014, le coût du programme s'est élevé à 288 300 euros. Le tableau 14.2 présente le coût par personne pour chaque service fourni.

Tableau 14.2. **Coût par personne pour chaque service octroyé dans le cadre de la mesure en faveur de la création d'une activité commerciale ou indépendante, 2014**

Service d'aide	Coût par personne
Consultation individuelle	14,66 euros
Évaluation du plan d'affaires	32,71 euros
Suivi du plan d'affaires	30,59 euros
Subvention unique pour la mise en œuvre du plan d'affaires	2 845,74 euros (maximum)
Allocation mensuelle	320 euros (pendant 6 mois)
Financement maximal par participant	5 628,83 euros (maximum)

Source: NVA, 2014.

Défis rencontrés

Le défi le plus important auquel a été confronté le projet pilote concerne la mise en place d'un processus pour sélectionner les candidats adéquats. Bien que la prise en compte des qualifications des candidats ait conduit à d'excellents résultats, des critères de sélection stricts empêchent également le programme d'avoir de plus fortes répercussions sur l'emploi. Il s'agit d'un programme modeste, mais il possède le potentiel de soutenir un plus grand nombre de demandeurs d'emploi en leur offrant une aide financière et une formation. L'assouplissement des conditions d'admission pourrait ouvrir le programme à davantage de personnes et mener à la création de plus d'entreprises et d'emplois.

Un second défi était lié à l'incertitude quant au maintien du budget lors de la crise économique, étant donné le faible nombre de participants. Bien qu'il ait été mis en place en tant que petit projet pilote, les subventions et les allocations se sont révélées bénéfiques pour contribuer à la création d'entreprise parmi les chômeurs. Le moment semble dès lors opportun pour développer le programme afin d'augmenter son impact sur l'emploi. Cela passe par une plus large participation, grâce à un plus grand nombre d'activités de promotion ciblées, un léger assouplissement des critères de sélection et un renforcement de certains détails concernant la prestation des services de soutien.

Enfin, le secteur informel concurrence en quelque sorte les programmes publics d'aide qui visent à soutenir les demandeurs d'emploi. Les recherches universitaires suggèrent que le taux de travail informel est relativement élevé; en 2013, environ 10,3% des employés en Lettonie travaillaient sans contrat (Putniņš et Sauka, 2014). Cela signifie que le travail informel est plus répandu en Lettonie que chez ses voisins, l'Estonie et la Lituanie. Par conséquent, l'aide publique destinée aux chômeurs, y compris ce projet pilote, doit également surmonter le problème lié à une certaine acceptation sociale du travail informel et rendre le travail formel plus attractif.

Impact

La NVA a mis en place un système de suivi pour contrôler les résultats obtenus par les participants. L'analyse des données des groupes entre 2012 et le milieu de l'année 2014 révèle les résultats suivants:

- la NVA a jugé que 5,6% des entreprises créées par les participants ont enregistré de très bons résultats. En d'autres termes, le chiffre d'affaires de ces sociétés s'est révélé nettement supérieur aux prévisions;
- pour la moitié des entreprises créées (53%), les ventes ont été conformes aux prévisions du plan d'affaires la première année, mais elles ont été inférieures aux attentes pour la deuxième année. Néanmoins, un grand nombre de ces entreprises s'étaient constituées une clientèle stable et possèdent toujours le potentiel de devenir des sociétés pérennes;
- pour 17% des entreprises créées, le chiffre d'affaires de la deuxième année a chuté à un niveau nettement plus bas que prévu. Dans la plupart des cas, des facteurs externes peuvent expliquer les ventes insuffisantes, tels que les congés de maternité ou l'augmentation des prix des actifs fixes;
- il a été estimé que la mise en œuvre du plan d'affaires a échoué dans 9,4% des entreprises créées. Dans ces cas, les participants n'ont pas été en mesure de concrétiser leur projet d'entreprise comme prévu et les conseillers doutaient de la capacité de survie de l'entreprise après la fin du soutien;
- 14% des participants n'ont pas créé leur entreprise.

Conditions pour le transfert

Malgré la taille modeste de ce projet, il a réussi à aider un certain nombre de chômeurs à développer des entreprises pérennes. Au cours de ses 7 années de fonctionnement, plusieurs facteurs clés de réussite qui permettraient le transfert de cette approche à un autre contexte ont pu être identifiés.

1. *Établir des critères de sélection clairs*. Ce projet a fixé des critères de sélection clairs et stricts auxquels les demandeurs doivent satisfaire pour que leur candidature soit prise en considération, notamment des conditions relatives aux qualifications et à l'expérience professionnelle. Ces critères sont communiqués aux participants potentiels et le processus de sélection les applique. Par ailleurs, les entrepreneurs sélectionnés pour la seconde étape du mécanisme sont soumis à un second processus de sélection qui évalue le potentiel du plan d'affaires et ses chances de devenir une entreprise pérenne. Ce processus de sélection clair garantit que les bénéficiaires sont les personnes les plus susceptibles de réussir.
2. *Recourir à l'expertise du secteur privé lors du processus de sélection*. Les participants sont sélectionnés par un comité composé d'experts de l'industrie et de professionnels du monde des affaires qui évaluent les projets d'entreprise. Cette approche présente certains avantages par rapport à une évaluation réalisée par les responsables du programme, étant donné que les personnes travaillant sur le marché sont mieux placées pour identifier les projets susceptibles de porter leurs fruits.

3. *Proposer une aide progressive*. L'aide octroyée dans le cadre de cette mesure s'articule en deux phases. Chaque étape est précédée d'une évaluation et la seconde phase est nettement plus intensive que la première. Cette approche par paliers permet à un plus grand nombre d'entrepreneurs potentiels de bénéficier d'une formation de base et d'une aide pour développer leur idée. La seconde phase fournit un soutien plus intensif (et onéreux) à un petit groupe de participants qui ont obtenu de bons résultats et ont prouvé leur potentiel lors de la première étape. Grâce à cette approche, les décideurs politiques peuvent à la fois proposer une formation de base à un grand nombre d'entrepreneurs et offrir une aide plus approfondie aux personnes qui sont plus susceptibles de réussir.
4. *Offrir des services d'aide diversifiés*. Cette mesure prévoit des services de conseil en entreprise, une subvention et une allocation. La prestation d'un ensemble de mesures d'aide complémentaires permet aux participants d'acquérir des compétences entrepreneuriales, de disposer du financement nécessaire à la concrétisation de leur projet et de mettre leurs aptitudes en pratique. L'allocation constitue un élément essentiel du programme car elle aide les entrepreneurs à couvrir leurs frais de subsistance pendant une période de temps déterminée, au moment où ils développent leur entreprise.

Références

Putniņš, T., et Sauka, A. (2014), «Measuring the Shadow Economy Using Company Managers», *Journal of Comparative Economics,* vol. 43(2), mai 2015, p. 471-490, *http://dx.doi.org/10.1016/j.jce.2014.04.001*

NVA (2014), site internet: *www.nva.gov.lv* (consulté le 5 janvier 2015).

Extrait de :

Inclusive Business Creation

Good Practice Compendium

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/9789264251496-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2016), « Mesure en faveur de la création d'une activité commerciale ou indépendante, Lettonie », dans *Inclusive Business Creation : Good Practice Compendium*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264261426-17-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

OCDE